

## **DOCUMENT DE DISCUSSION**

### **Projet de programme pour la profession d'experts comptables 2012 – 2020**

**75 mesures pour faire rentrer la profession au 21<sup>ème</sup> siècle**

**(Sfax, le 30 janvier 2012)**

#### **1. Stratégie globale**

- (1) Développer une stratégie de développement de marque ;
- (2) Restructurer les activités de l'ordre pour se rapprocher du modèle " Institut " qui tire sa légitimité des services de compétitivité rendus aux membres ;
- (3) Développer les activités d'expertise comptable et accroître la part de marché des experts comptables dans les marchés concurrentiels.

#### **2. Développement des ressources pour financer les activités de l'ordre**

- (4) Développer les activités qui procurent des recettes telles que l'organisation de congrès annuels, la production et la vente de publications, les certifications, les formations aux membres et les formations ouvertes au public, le lancement d'un centre universitaire d'enseignement d'expertise comptable, etc... ;
- (5) Diversifier les ressources et œuvrer pour augmenter les ressources de l'ordre en vue de réduire les cotisations des membres à niveau internationalement comparatif.

#### **3. Moderniser les cabinets**

- (6) Œuvrer pour faire bénéficier les professionnels du programme de mise à niveau ;
- (7) Développer les certifications des cabinets (ISO, certification qualité, etc...) ;

(8) Développer les certifications et accréditations des professionnels ;

(9) Développer l'utilisation et la maîtrise des nouvelles technologies dans les cabinets.

#### **4. Restructuration de l'Ordre**

(10) Transformer les conseils régionaux en ordres régionaux avec tous les attributs d'un ordre professionnel ;

L'ensemble des ordres régionaux sont regroupés sous l'égide de l'ordre national avec un règlement de coordination. L'ordre national se consacre aux grandes questions stratégiques et importantes permettant le développement et le rayonnement de la profession et de ses membres ; les opérations et les préoccupations de gestion courante sont confiées aux ordres régionaux.

(11) Encourager et soutenir la création de compagnies des experts comptables judiciaires régionales et d'une compagnie nationale des experts comptables judiciaires ;

(12) Soutenir et participer à la création d'une institution de supervision publique du commissariat aux comptes avec des sections régionales ;

(13) Rendre attractif et soutenir l'inscription des experts comptables en affaires au tableau des ordres régionaux et de l'ordre national ;

(14) Envisager la possibilité de désigner un directeur exécutif en adoptant le modèle de dissociation entre Président du conseil et Directeur Général ;

(15) Désigner un Directeur Général technique chargé des activités de recherche-développement et des publications professionnelles ;

(16) Désigner un vice président spécialisé pour chaque domaine important ;

(17) Soutenir la création d'une Autorité de Normalisation Comptable ;

(18) Créer une instance de coordination avec l'ordre des comptables avec désignation de bureaux de direction régionaux et d'un bureau de direction national de la profession comptable.

## **5. Moderniser les textes régissant la profession**

(19) Aligner les textes régissant la profession y compris les stages sur les réglementations consacrées au plan international avec notamment refonte des textes régissant l'expertise comptable et particulièrement, lever les incompatibilités pour les activités d'expertise comptable ;

(20) Créer une structure dédiée à préparer des propositions de refonte des textes et de réformes aux pouvoirs publics sur toutes les questions qui touchent à la profession et à l'intérêt général et à dynamiser les relations avec le législateur.

## **6. Créer un service dédié au soutien et d'assistance aux professionnels mis en cause dans des procédures judiciaires**

(21) Désigner un vice président ou une personnalité professionnelle pour assister les professionnels objet de poursuite judiciaire ;

(22) Dédier un budget pour le fonctionnement de ce service ;

(23) Faire appel aux assistances externes jugées utiles et appropriées ;

(24) Emettre des bulletins d'alerte pour sensibiliser les professionnels sur les risques ;

(25) Produire des publications pour éclairer les professionnels en matière de gestion des risques de contentieux.

## **7. Développement des missions et des activités de production d'outils de travail**

(26) Créer une structure permanente de développement d'outils professionnels, ayant à sa tête un Directeur Général technique ;

(27) Faire appel aux chercheurs et universitaires pour développer les activités de production de connaissances professionnelles ;

(28) Piloter et orienter les activités de recherches dans les différents domaines liés à la comptabilité ;

(29) Faire appel au bénévolat des étudiants, stagiaires, chercheurs et professionnels pour le développement des activités de recherche.

## **8. Audit et CAC**

(30) Elargir le domaine de l'audit des entreprises publiques et assurer l'accès équitable aux missions d'audit des EPICS aux professionnels nouvellement installés et aux petits et moyens cabinets ;

(31) Œuvrer pour instituer une révision annuelle du barème en fonction de l'évolution des coûts des facteurs et de l'accroissement des diligences ;

(32) Elargir le domaine de l'audit financier pour couvrir toutes les activités maniant des ressources publiques (huissiers notaires, avocats, collectivités locales, fonds spéciaux, etc...).

## **9. Réforme des textes du droit des affaires**

(33) Dispenser le CAC de l'obligation de révéler au procureur pour les sociétés autres que d'intérêt public et la remplacer par une obligation de révélation à l'organe qui le désigne ;

(34) Revendiquer l'institution de l'obligation pour le Directeur Général et le Directeur Financier dans les sociétés d'intérêt public de certifier la fiabilité des rapports financiers et de l'efficacité du contrôle de leur société ;

(35) Alléger la responsabilité pénale du CAC ;

(36) Rédiger un livre blanc sur la réforme du code des sociétés commerciales et du droit des affaires.

## **10. Site internet**

(37) Développer un site à contenu professionnel riche ;

(38) Développer une plateforme de consultation en ligne des professionnels et de vote par internet ;

(39) Développer une plateforme de formation notamment pour la formation des stagiaires.

### **11. Activités de formation**

(40) Axer sur la formation en matière de communication et de relations professionnelles et gestion des risques ;

(41) Offrir des formations techniques de haute qualité.

### **12. La mise en place de certifications**

(42) Certification en fiscalité ;

(43) Certification en droit des sociétés ;

(44) Certification en contrôle interne ;

(45) Certification en gestion des risques ;

(46) Certification en reporting financier et assistance comptable ;

(47) Certification des administrateurs professionnels ;

(48) Certification en IFRS.

### **13. Publication d'un bulletin périodique**

(49) Editer un bulletin régional périodique à fréquence évolutive (trimestriel puis tous les 2 mois puis mensuel) ;

(50) Professionnaliser la production de la revue de l'ordre et la mettre en ligne.

### **14. Pilotage de l'enseignement et de la recherche comptable**

(51) Favoriser le développement de l'enseignement privé de l'expertise comptable ;

(52) Soutenir et produire des supports de cours pour les étudiants ;

(53) Superviser l'enseignement de la comptabilité dans les régions et à l'échelle nationale et superviser les épreuves nationales d'expertise comptable ;

- (54) Revendiquer un statut adéquat d'enseignant pour les experts comptables ;
- (55) Encadrer la recherche universitaire et tenir les journées annuelles de la recherche comptable ;
- (56) Œuvrer pour la mise en place d'un deuxième diplôme d'expertise comptable selon le modèle CPA pour faciliter l'accès des professionnels en Lybie, dans les pays du Golfe et dans le reste du monde (actuellement, le plus grand nombre de pays ne reconnaissent que les diplômes selon le modèle CPA ou CA) ;
- (57) Créer une structure éducative d'encadrement des mémorialistes ;
- (58) Veiller à l'aboutissement d'une bonne réforme du diplôme d'expertise comptable, modèle français.

## **15. Contribution active à la modernisation de l'Etat**

- (59) Contribuer aux travaux de modernisation de l'Etat et notamment au passage de l'Etat à la comptabilité d'engagement avec adoption après adaptation des normes de l'IPSAS.
- (60) Publication d'un livre blanc sur la réforme fiscale ;
- (61) Participation aux travaux de réflexion publique sur la réforme de l'Etat ;
- (62) Œuvrer pour le développement de l'audit et contrôles internes publics ;
- (63) Œuvrer pour le développement de l'audit financier des organismes publics ;
- (64) Favoriser la mise en place d'un dispositif de certification des comptes de l'Etat.

## **16. Création d'organisations de soutien autour des ordres régionaux et de l'ordre national**

- (65) Institut des directeurs financiers ;
- (66) Institut des administrateurs de sociétés ;
- (67) Participation et soutien au développement de l'institut des auditeurs internes à l'échelle nationale et à l'échelle des régions.

## **17. Profession magrébine et arabe**

(68) Œuvrer pour la création d'un ordre des experts comptables du Magreb ;

(69) Rapprochement et partenariat de l'ordre national et de l'ordre régional de Sfax avec la profession d'experts comptables en Lybie ;

(70) Etablir des partenariats avec la profession dans les autres pays arabes et notamment les pays du golfe.

## **18. International**

(71) Etablir des relations de partenariat avec l'ICCA et l'ordre du Quebec, la France, la Suisse et la Belgique, œuvrer pour permettre aux membres d'accéder aux ressources produites par ces ordres professionnelles et à la réalisation des projets communs ;

(72) Développer des partenariats internationaux ;

(73) Initier des manifestations professionnelles internationales en Tunisie et participer activement aux manifestations professionnelles internationales.

## **19. Œuvres sociales**

(74) Les ordres régionaux et l'ordre national encouragent l'organisation des œuvres sociales par leurs membres à travers, notamment, l'aide aux étudiants en comptabilité et les actions de solidarité ;

(75) Entreprendre les actions en vue de négocier au profit des professionnels d'avantages particuliers sur leurs achats de biens et services.